

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Onzième réunion du Comité consultatif <i>Florianópolis, Brésil, 13 – 17 mai 2019</i></p> <p>Rapport du gouvernement dépositaire sur l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (Canberra, 19 juin 2001)</p> <p><i>Australie</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RÉSUMÉ

L'Australie est ravie de fournir en **ANNEXE 1** le Rapport du gouvernement dépositaire sur l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (Canberra, le 19 juin 2001). Le rapport est daté du 1 mars 2019.

ANNEXE 1.

**RAPPORT DU GOUVERNEMENT DÉPOSITAIRE DE
L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS**

(Canberra, le 19 juin 2001)

Dépositaire : Australie
Entrée en vigueur : le 1 février 2004

Date du Rapport : le 1 mars 2019

1. L'Australie, en qualité de gouvernement dépositaire de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (l'Accord), a le plaisir de rendre compte de l'état de l'Accord.
2. L'Australie informe les Parties à l'Accord qu'en date du 9 août 2018, la liste des espèces reprises à l'Annexe 1 de l'Accord a été modifiée et remplacé « *Ardenna creatopus*, syn. *Puffinus creatopus* » par « *Ardenna creatopus* » dans la liste actuelle des espèces de pétrels reprises dans l'Annexe 1. Une copie de l'Annexe 1 révisée se trouve en pièce jointe.
3. En outre, l'Australie informe les Parties à l'Accord qu'il n'y a pas eu de ratification, d'adhésion ou de retrait de l'Accord depuis le dernier Rapport du gouvernement dépositaire (en date du jeudi 1 février 2018, diffusé sous la cote RdP6 Doc 08 (point 3.2 de l'ordre du jour), lors de la sixième Réunion des Parties à Skukuza, en Afrique du Sud, qui s'est déroulée du 7 - 11 mai 2018).
4. Une copie de la liste d'états de l'Accord est présentée ci-dessous.

Parties à l'Accord	Date de signature (sous réserve de ratification)	Ratification Adhésion - (a) Acceptation/Approbaton - (A) Signature définitive - (sd)	Entrée en vigueur pour les Parties
Argentine	19 jan. 2004	29 août 2006 (voir note 3)	1 nov. 2006
Australie	19 juin 2001	4 oct. 2001 (voir notes 4 & 5)	1 fév. 2004
Brésil	19 juin 2001	3 sept. 2008	1 déc. 2008
Chili	19 juin 2001	13 sept. 2005	1 déc. 2005
Équateur	18 fév. 2003	18 fév. 2003	1 fév. 2004
France	19 juin 2001	28 juin 2005 (A)	1 sept. 2005
Nouvelle-Zélande	19 juin 2001	1 nov. 2001	1 fév. 2004
Norvège	s/o	5 mars 2007 (a)	1 juin 2007
Pérou	19 juin 2001	17 mai 2005	1 août 2005
Afrique du Sud	6 nov. 2003	6 nov. 2003	1 fév. 2004
Espagne	30 avr. 2002	12 août 2003	1 fév. 2004
Royaume-Uni	19 juin 2001	2 avr. 2004 (voir notes 1 & 2)	1 juil. 2004
Uruguay	s/o	9 oct. 2008 (a)	1 jan. 2009

Notes

1. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont ratifié l'Accord en leur nom propre et au nom du Territoire antarctique britannique, des Îles Falkland (Falkland Islands / Islas Malvinas), des Îles de Géorgie du Sud et des Îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur)¹.
2. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a étendu sa ratification pour y inclure le Territoire de Tristan da Cunha. L'action décrite ci-dessus a été effectuée à Canberra le 13 avril 2006 lorsque la notification par note diplomatique N° 17/06 émanant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été reçue par le dépositaire. Conformément à la pratique en vigueur au Royaume-Uni l'élargissement de l'Accord au Territoire de Tristan da Cunha est entré en vigueur à la date de réception de ladite notification.
3. La République argentine a déposé son instrument de ratification le 29 août 2006 avec une déclaration pour faire objection aux conditions de la ratification du Royaume-Uni².
4. Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce australien a exercé son droit de réserve par note diplomatique relativement à l'entrée en vigueur de l'amendement porté à l'Annexe 1 de l'Accord le 14 février 2007.
5. Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce australien a notifié qu'il retirait sa réserve sur l'entrée en vigueur de l'amendement porté à l'Annexe 1 de l'Accord le 23 novembre 2007.

¹ Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et des Îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur) et les zones marines environnantes.

² *Ibid*

**Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels en date du
19 juin 2001 à Canberra**

Annexe 1

**Espèces d'albatros et de pétrels auxquelles s'appliquera l'Accord à dater du
1 mars 2019**

Albatros (22 espèces)

Diomedea exulans

Diomedea dabbenena

Diomedea antipodensis

Diomedea amsterdamensis

Diomedea epomophora

Diomedea sanfordi

Phoebastria irrorata

Phoebastria albatrus

Phoebastria immutabilis

Phoebastria nigripes

Thalassarche cauta

Thalassarche steadi

Thalassarche salvini

Thalassarche eremita

Thalassarche bulleri

Thalassarche chrysostoma

Thalassarche melanophris

Thalassarche impavida

Thalassarche carteri

Thalassarche chlororhynchos

Phoebetria fusca

Phoebetria palpebrata

Pétrels (9 espèces)

Macronectes giganteus

Macronectes halli

Procellaria aequinoctialis

Procellaria conspicillata

Procellaria parkinsoni

Procellaria westlandica

Procellaria cinerea

Ardenna creatopus

Puffinus mauretanicus